



2021-24

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le 12 mars à 18 heures 45.

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 05/03/2021

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES, Christian GIRARD,
Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER, Gilles AUDRAS,
Patrice LHOSTE, Valérie GAGNE, Roland SEUX, Thierry SOLEILHAC,
Sabine JOUVHOMME, Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE

Excusée :

Denis CLAMENS qui a donné procuration à Patrice LHOSTE

Raymonde HABOUZIT qui a donné procuration à Serge ABOULIN

OBJET : Adhésion au Comité pour l'Insertion Professionnelle de la Haute-Loire (CIPRO 43)

Monsieur le Maire fait part de la proposition du CIPRO 43 pour que la commune adhère à sa structure, association dont l'objet est de contribuer au développement de l'économie sociale et solidaire, et notamment l'insertion professionnelle des publics socialement fragilisés. CIPRO 43 agit en créant des liens pour apporter des solutions adaptées en coopération avec les collectivités et les entreprises. Il est important qu'en tant qu'association le CIPRO 43 puisse se prévaloir de nombreux adhérents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DONNE son accord d'adhésion de la commune au CIPRO 43 pour une cotisation fixée à 20 € ;
- INSCRIT cette dépense au budget principal,
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 12/03/2021
Pour extrait certifié conforme